



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
05/07/2023	07/07/2023	En exercice 10
		Présents 7
		Votants 9

L'an deux mille vingt-trois et le 12 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX et Olivier LEMOINE

Avait donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excusés : Madame Fabienne QUIÉVREUX

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

07-2023-01 Finances – Modification de la délibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2023

Monsieur le 2^{ème} Adjoint au Maire expose :

Lors de la rédaction de la délibération n°03-2023-06, quelques erreurs de totalisation lors de la rédaction ont été commises.

Pour rappel, la délibération a été rédigée ainsi :

*"Le projet de budget primitif 2023 présente un totale de dépenses de **5 184 617.48€**, et un total de recettes de **6 149 149,61€**, soit un suréquilibré de **964 532.13€**. Il se répartit comme suit :*

- **Section d'investissement :** Dépenses : 4 247 396.10€
Recettes : 4 247 396.86€€
Dont 1 861 026,86€ d'excédent d'investissement
reporté
- **Section de fonctionnement :** Dépenses : 937 221.00€
Recettes : 1 901 752.76€
Dont 1 142 826.75€ d'excédent de fonctionnement
reporté"

REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2023

La délibération n°03-2023-06 – Budget primitif est donc modifiée ainsi qu'il suit :

Le projet de budget primitif 2023 présente un totale de dépenses de **5 184 618.10€**, et un total de recettes de **6 149 149,61€**, soit un suréquilibré de **964 531.51€**. Il se répartit comme suit :

- **Section d'investissement** : Dépenses : 4 247 396.10€
Recettes : 4 247 396.86€€
Dont 1 861 026,86€ d'excédent d'investissement reporté
- **Section de fonctionnement** : Dépenses : 937 222.00€
Recettes : 1 901 752.75€
Dont 1 142 826.75€ d'excédent de fonctionnement reporté

Le Budget Primitif n'est pas impacté puisque les chiffres présentés lors du vote de celui-ci restent identiques. Il n'est donc pas nécessaire de le remettre au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la modification telle que présentée ci-dessus.

Madame le Maire,

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le
- et de sa publication le

Madame le Maire,

Martine CESARI.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2023

Applicatif agréé E.legalite.com